



Anael Finance iSeries

Génération des écritures interco

Version 8.1

Documentation utilisateur

© Copyright 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries 8.1

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 1er août 2025

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| À propos de ce manuel | 5 |
| Public concerné | 5 |
| Périmètre du document | 5 |
| Pré-requis | 5 |
| Historique du document..... | 6 |
| Contacter Infor | 6 |
| Chapitre 1 Introduction | 7 |
| Chapitre 2 Paramétrage | 9 |
| Les constantes du programme PIG010..... | 9 |
| Les tiers (PAN050) | 10 |
| Constante ‘tiers affilié par Sté/Etab’ du PIG010 = N dans la société | 10 |
| Constante ‘tiers affilié par Sté/Etab’ du PIG010 = O dans la société | 11 |
| Equivalence Etablissements (PIG010)..... | 11 |
| Equivalence Sociétés/tiers (PIG020)..... | 12 |
| Constante ‘tiers affilié par Sté/Etab’ du PIG010 = N dans la société | 12 |
| Constante ‘tiers affilié par Sté/Etab’ du PIG010 = O dans la société | 13 |
| Equivalence journaux (PIG030)..... | 14 |
| Equivalence Comptes (PIG040)..... | 15 |
| Equivalence Axes et centres (PIG050) | 16 |
| Chapitre 3 Traitements | 17 |
| Conditions requises pour générer des intercos..... | 17 |
| Détail des pièces générées | 18 |
| Gestion des écritures batch (PAN350)..... | 22 |
| Consultation des Pièces Intercos (PIG500) | 22 |
| Reprise des Intercos (PIG100)..... | 23 |

À propos de ce manuel

Ce document décrit les différents paramètres permettant de générer automatiquement les écritures interco.

La validation d'une écriture de vente dans la société A avec un tiers groupe (B) par exemple, permet de générer automatique l'écriture d'achat dans la société correspondant au tiers groupe (B).

Public concerné

Clients utilisateurs d'Anael Finance iSeries.

Périmètre du document

Anael Finance iSeries version 8.1.

Pré-requis

N/A

Historique du document

| Version | Date | Auteur | Contenu |
|---------|--------------|-------------|--|
| | | R&D | Création du document |
| | Mai 2012 | Ingrid MARY | Application du nouveau modèle Word |
| | Mars 2016 | BQU | Document mis aux normes Infor |
| | Janvier 2018 | PKE | Complément sur zone DT14 |
| | Aout 2018 | CQU | Fiche 11287 – Ptf 00019 – Ajout des fonctions Fiche 8632 – Option de reprise des pièces non générées Fiche 11517 – Ajout constante pour choix de reprise ou pas du mode de règlement d'origine |
| | Juin 2020 | THA | Application du modèle Word |
| | Avril 2024 | CLE | Fiche 11522 – Autorisation d'un seul tiers par pièce sur les journaux de type 'V' ou 'A' ou 'O' |
| 1.0 | Janvier 2025 | GML-PKE | Loi Facturation Electronique |
| 1.1 | Août 2025 | AKO | Complément traitement MAJ-ECR |

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://conciergerie.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL

<https://docs.infor.com/fr-fr/products>

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Introduction

L'enregistrement d'une écriture d'achat ou de vente avec un tiers groupe peut entraîner la génération automatique d'écritures interco dans la société correspondant au tiers groupe.

Par exemple, la saisie d'écritures de ventes à un tiers filiale B dans la société A permet de générer un fichier batch des écritures d'achats au tiers filiale A dans la société filiale B.

Lorsque la génération automatique des écritures interco est activée, le programme de mise à jour des écritures génère les écritures réciproques dans le fichier batch de la société filiale ; ces écritures peuvent être comptables ou extra comptables simulées ou estimées.

La pièce est générée dans la société de destination avec les paramètres définis dans les 'équivalences' qui permettent de qualifier les correspondances des codes 'Sociétés/ Etablissements/ Tiers/ Journaux/ Comptes Généraux/Centres analytiques' dans société destinataire des écritures interco (société réceptrice) en fonction de ceux de la société à l'origine des écritures interco (société émettrice).

La correspondance des paramètres de comptabilisation entre la société émettrice et la société réceptrice (journaux, comptes généraux et centres d'imputation) est du « un pour un ». A un compte de la société émettrice (vendeuse) ne peut correspondre qu'un compte dans la société réceptrice (acheteuse).

Pour éviter d'intervenir sur les écritures batch de la société réceptrice, il faut respecter une certaine homogénéité de paramétrage dans les 2 sociétés. Par exemple, un compte qui n'est pas suivi en analytique dans la société émettrice ne doit pas avoir en correspondance un compte suivi en analytique dans la société réceptrice, sauf si toutes les informations analytiques sont paramétrées par défaut dans le compte. En règle générale, il ne faut pas chercher à obtenir plus d'informations dans la société réceptrice qu'il en existe dans la société émettrice.

Loi de Facturation Electronique : Cette documentation est susceptible d'être revue suite aux évolutions de la LFE.

Dans Anael Finance iSeries, on considère que la facturation électronique est active si :

- Elle est activée dans la fiche société (SOPT4A = 'O'), possible seulement si le module Pack conformité facture électronique (49) est déverrouillé.
- La date d'activation est renseignée et inférieure ou égale à la date comptable de la pièce traitée

Si la facturation électronique est activée sur la société de destination, la génération d'écritures de vente à partir d'un journal d'achat est interdite. **Seul traitement autorisé : ventes vers achats.**

Chapitre 2 Paramétrage

En cas de changement de paramètres, Il est conseillé de redémarrer le traitement MAJ-ECR afin d'être certain que les modifications soient prises en compte.

Les constantes du programme PIG010

Cette option permet d'activer la génération d'écritures interco (en fonction des autres paramètres également).

Utilitaires > Outils divers > Mise à jour de constantes (PANCS1)

L'écran affiche la liste des constantes et leurs caractéristiques :

- Emission d'écriture intra groupe : **Oui** ou **Non**
- Type d'écriture à générer : **C**=Comptable ; **E**=extra comptable Estimée et dans ce cas, il faut renseigner le n° de la version sur la ligne suivante ; et **S**=extracomptable Simulée.
- Version si extra comptable estimée : de 1 à 9
- Réception d'écriture intra groupe : **Oui** ou **Non**
- Reproduction du libellé : **O/ N**
 - Si **oui**, le libellé de l'écriture de vente est reconduit à l'identique sur l'écriture d'achat
 - Si **non**, le libellé de l'écriture d'achat est : 'Refac + libellé réduit de la société émettrice'
- Tiers affilié par sté/étab : Ce paramètre permet de déterminer, dans la société émettrice, la règle de gestion des établissements, unique pour toutes les sociétés réceptrices. Renseigner 'O' a pour effets :
 - d'ouvrir le code établissement affilié dans la mise à jour des tiers, il sera obligatoire si la société affiliée est gérée par établissement. Ceci signifie que la société et l'établissement récepteur dépendront du tiers de l'écriture d'origine.
 - d'ouvrir le code établissement dans la mise à jour des 'équivalences sociétés/tiers' (si la société émettrice est gérée par établissement) permettant ainsi de renseigner des tiers 'récepteurs' différents par établissement émetteur.

Dans la société émettrice, renseigner cette constante avec :

- '**O**' = Oui pour que
 - les établissements récepteurs dépendent du tiers de la pièce dans la société émettrice (que la société émettrice soit ou pas gérée par établissement), et

- pour paramétrer éventuellement des tiers différents dans les sociétés réceptrices en fonction de l'établissement de la société émettrice
- '**N**' quand l'établissement récepteur ne dépend que de la société et de l'établissement émetteur et que le tiers à générer dans les sociétés réceptrices ne dépend que de la société émettrice.

La règle de gestion des établissements est définie dans la société émettrice. C'est donc la même pour toutes les sociétés réceptrices (soit par tiers, soit par les équivalences établissements).

Dès qu'un établissement récepteur dépend du tiers de la société émettrice, il faut mettre '**O**' dans la constante 'tiers affilié par sté/étab' de la société émettrice, que celle-ci soit gérée ou pas par établissement.

- Génération des anomalies au fichier FIG100P1 **O/ N**
 - Si **oui**, le N° de Pièce interne n'ayant pu générer de pièce d'achat par manque de correspondances est généré dans un fichier de reprise (FIG100P1), ce qui permettra la génération de la pièce après corrections du paramétrage.
 - Si **non**, le libellé de l'écriture d'achat est : 'Refac + libellé réduit de la société émettrice'
- Reproduction du mode de règlement : **O/ N**
 - Si **oui**, le mode de règlement de l'écriture de vente est reconduit à l'identique sur l'écriture d'achat
 - Si **non**, le mode de règlement de l'écriture d'achat est mis à blanc'

Les tiers (PAN050)

Cette option permet de définir les sociétés qui peuvent faire l'objet d'écritures 'réciproques'. La paramétrage diffère selon que le tiers affilié est ou n'est pas par Sté/Etab.

Les tiers doivent être correctement paramétrés dans toutes les sociétés concernées par les écritures interco.

Comptabilité Tiers > Base de données > Mise à jour > Tiers

Constante 'tiers affilié par Sté/Etab' du PIG010 = N dans la société

Dans ce cas, le code affilié Anael permet de faire le lien entre les codes **tiers** et les codes **sociétés** ; les informations permettant de définir le code affilié Anael sont :

Interco : O/N

Si oui, le code affilié du tiers, c'est à dire le code société Anael correspondant à ce tiers doit être renseigné.

Société affiliée :

Renseigner le code société Anael équivalant à ce tiers

Etablissement affilié :

Il ne peut pas être renseigné.

Exemple : Dans la Sté 00051 → pour le tiers S92 → société affilié 00092

Quand la société 00051 effectue une transaction avec le tiers S92, le programme de mise à jour des écritures génère une écriture dans la société 00092. Le tiers (correspondant à la société 92) dans la société 00051 sera connu par le paramétrage des équivalences 'Société/Tiers'.

Constante 'tiers affilié par Sté/Etab' du PIG010 = O dans la société

Dans ce cas, le code affilié Anael permet de faire le lien entre les codes **tiers** et les codes sociétés **et établissements** récepteurs ; les informations permettant de définir le code affilié Anael sont :

Interco :

Cette zone doit être à **O** pour renseigner la société affiliée

Société affiliée:

Renseigner le code société correspondant au tiers S8901

Etablissement affilié :

Obligatoire si la société affiliée (sté 89 dans cet exemple) est gérée par établissement.

Exemple :

Sté 00092 → Tiers S8901 → Société affiliée 00089 → Etablissement affilié 01

Sté 00092 → Tiers S8902 → Société affiliée 00089 → Etablissement affilié 02

Quand la société 00092 effectue une transaction avec le tiers S8901, le programme de mise à jour des écritures génère une écriture dans la société 00089. et dans l'établissement 01.

Quand la société 00092 effectue une transaction avec le tiers S8902, le programme de mise à jour des écritures génère une écriture dans la société 00089. et dans l'établissement 02

Equivalence Etablissements (PIG010)

Cette option n'est accessible que si la constante du **PIG010 'Tiers affilié par sté/étab' est à 'N'**. C'est-à-dire que si l'établissement de destination dépend de la société et de l'établissement d'origine

Les équivalences 'établissement' doivent être paramétrées dans toutes les sociétés 'émettrices' uniquement **si la société réceptrice** d'écritures gère les **établissements**. Cette option permet donc définir le code établissement à générer dans le fichier batch.

Intra groupe et Pré conso > Ecritures interco automatiques > Mise à jour > Equivalences établissements

Le premier écran permet de sélectionner le code établissement et le code société destination, faire 'entrée' pour passer à l'écran suivant

L'écran suivant affiche le paramétrage déjà effectué.

Créer ('F6') pour ajouter une nouvelle équivalence

Les champs à renseigner sont les suivants :

Etablissement origine :

Cette valeur n'apparaît que si la société de l'environnement (00092 dans l'exemple) gère les établissements. Il est possible de renseigner :

- un code établissement précis quand l'établissement de la société destinataire dépend de celui de la société émettrice
- '**' qui signifie que l'établissement de la société destinataire est toujours le même quel que soit l'établissement de la société émettrice.
- Quand un enregistrement est paramétré avec '**', il est tout de même possible de créer des enregistrements avec un code établissement précis ; ces enregistrements correspondent alors à des dérogations à la règle générale '**'.

Société de destination :

Renseigner le code de la société dans laquelle les écritures interco réciproques doivent être générées. Cette zone ne peut être alimentée qu'avec un code société qui gère les établissements.

Etablissement de destination :

Renseigner le code établissement destinataire.

Equivalence Sociétés/tiers (PIG020)

Intra groupe et Pré conso > Ecritures interco automatiques > Mise à jour > Equivalence Sociétés/Tiers

Pour chaque société émettrice, définir les codes tiers dans toutes les sociétés susceptibles de recevoir des écritures interco selon que le tiers affilié est ou n'est pas par Sté/Etab.

Constante 'tiers affilié par Sté/Etab' du PIG010 = N dans la société

Le code tiers dans la pièce de la société réceptrice est unique par société émettrice.

Dans l'écran de mise à jour des équivalences sociétés, les champs à renseigner sont :

Société de destination :

Code de la société réceptrice

Tiers de destination :

Séquence et code tiers. Il s'agit du code tiers correspondant à la société émettrice dans la société de destination. Le tiers doit être de type interco dans la société de destination.

Constante 'tiers affilié par Sté/Etab' du PIG010 = O dans la société

Le code tiers dans la pièce de la société réceptrice peut être différent selon les sociétés/établissements émetteurs.

Dans l'écran de mise à jour des équivalences sociétés, les champs à renseigner sont :

Etablissement d'origine :

Code établissement de la société émettrice – obligatoire (mais forçable à blanc par **F21** pour signifier quel que soit l'établissement d'origine)

Société de destination :

Code de la société réceptrice

Tiers de destination :

Séquence et code tiers. Il s'agit du code tiers correspondant à la société/établissement émetteur dans la société de destination. Le tiers doit être de type interco dans la société de destination.

Ci-dessous, exemple d'informations affichées dans l'écran de mise à jour des équivalences sociétés :

| Etab d'origine | Sté de destination | Tiers de destination |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------------|
| 00000 | | |
| Tous établissements | 00051 Libellé sté 51 | CLIFOU S92 libellé dans sté 51 |
| Tous établissements | 00087 Libellé sté 87 | CLIFOU S92 libellé dans sté 51 |
| 01 GARCHES R&D | 00089 Libellé sté 89 | CLIFOU S9201 libellé dans sté 89 |
| 02 ROUEN | 00089 Libellé sté 89 | CLIFOU S9202 libellé dans sté 89 |

Cet exemple signifie que, quand les écritures interco proviennent de la société 92, elles seront générées avec le code tiers suivant dans chacune des sociétés réceptrices :

- tiers S92 dans la sté 51
- tiers S92 dans la sté 87
- tiers S9201 dans la société 89 quand les écritures d'origine proviennent de l'établissement 01 de la société 92

- tiers S9202 dans la société 89 quand les écritures d'origine proviennent de l'établissement 02 de la société 92

Si pour une même société réceptrice, il existe des tiers paramétrés par établissement et des tiers paramétrés sans étab, le programme procède de la façon la plus précise, il ne prendra le tiers de l'étab 'blanc' que s'il ne trouve pas de tiers correspondant à l'établissement émetteur.

Equivalence journaux (PIG030)

Intra groupe et Pré conso > Ecritures interco automatiques > Mise à jour > Equivalence journaux

Dans la société émettrice, pour chaque journal à l'origine d'écritures interco, paramétrer le code journal récepteur dans chaque société susceptible de recevoir des écritures interco.

Par journal d'origine (il doit être de type achat ou vente 'A' ou 'V'), renseigner

Société de destination :

Code de la société réceptrice des écritures interco (elle doit gérer les interco)

Journal de destination :

Code journal dans la société réceptrice. Si le journal d'origine est de type 'A', celui de destination doit être de type 'V' et inversement.

Unicité Tiers bloquante :

Les valeurs possibles sont 'O' pour faire le contrôle d'unicité et 'N' pour ne faire aucun contrôle.

Mode d'unicité :

Le contrôle d'unicité est fait en fonction des valeurs du mode d'unicité qui sont les suivantes :

- 1 = Unicité sur Compte/Auxiliaire
- 2 = Unicité sur Séquence/Auxiliaire
- 3 = Unicité sur Siren
- 4 = Unicité sur Siret
- 5 = Unicité sur Siren/Siret

Si le contrôle est demandé, il est fait lors de la saisie interactive ou de l'intégration batch de la pièce d'origine. Cette erreur bloque la validation de la pièce.

Si la facturation électronique est activée sur la société de destination, la génération d'écritures de vente à partir d'un journal d'achat est interdite. Seul traitement autorisé : ventes vers achats.

Equivalence Comptes (PIG040)

Intra groupe et Pré conso > Ecritures interco automatiques > Mise à jour > Equivalence Comptes

Paramétrer les correspondances entre les comptes généraux de la société émettrice et ceux des sociétés réceptrices des interco.

Si le compte a un suivi analytique, c'est le chapitre et la nature du plan comptable qui seront alimentés dans l'écriture batch de la société de destination, s'assurer qu'ils sont bien renseignés dans les comptes.

L'écran de mise à jour des équivalences comptes affiche ces champs :

Compte d'origine :

CG de la société émettrice.

- Le sous-compte est facultatif ;
- il est impossible de le renseigner si le compte est sous-compté de type '**C**' ou '**F**' (ces paramètres étant déjà définis dans les équivalences Sociétés. /Tiers).
- Il est utile de paramétrer l'équivalence par sous-compte si le sous-compte de destination dépend du sous-compte d'origine

Société de destination :

Code de la société

• Compte de destination :

CG correspondant dans la société réceptrice.

- Le sous-compte est facultatif
- il est impossible de le renseigner si le compte est sous-compté de type '**C**' ou '**F**'.
- Si la séquence du compte est la même que celui de la ligne 1 de la pièce (séquence du tiers affilié) il est **inutile** de paramétrer le sous-compte car, lors de la génération des écritures, le programme l'écrasera systématiquement par le code tiers équivalent à la société d'origine (le même que sur la première ligne).
- En résumé, le sous-compte paramétré dans les équivalences ne sera pris en compte dans l'écriture de destination que si le compte général de destination est sous-compté de type '**I**' avec une séquence différente de celle dans laquelle sont référencés les tiers affiliés. C'est ce cas-là qu'il convient donc de paramétrer.

Equivalence Axes et centres (PIG050)

Intra groupe et Pré conso > Ecritures interco automatiques > Mise à jour > Equivalence Axes et centres

Cette option permet de définir les axes et centres à générer dans les écritures de la société réceptrice en fonction des axes et centres existant dans l'écriture d'origine (dans la société émettrice).

L'écran de mise à jour des équivalences centres affiche ces champs :

- Axe d'origine
- Centre d'origine
- Société de destination
- Axe de destination
- Centre de destination

Possibilité de mettre '*****' dans le centre d'origine.

Si le programme de génération ne trouve pas de correspondance, le centre de destination sera le même que celui de l'écriture d'origine.

Chapitre 3 Traitements

Conditions requises pour générer des intercos

Quand la société gère les écritures interco, le programme de mise à jour des écritures analyse chaque pièce afin de déterminer s'il faut ou non générer une écriture interco dans le fichier entrée batch (FAN350P1).

Pour générer les écritures, les contrôles sont les suivants :

- Le journal doit être de type achat ou vente
- La première ligne doit concerner un tiers interco
- Il ne doit exister qu'un seul 'Compte/Sous-compte' de type 'C' ou 'F' dans la pièce (mais celui-ci peut figurer sur lignes)
- Le journal doit être défini dans le fichier des équivalences journaux (avec pour société de destination celle définie dans la fiche du tiers de la première ligne)
- Tous les CG de la pièce doivent être définis dans le fichier des équivalences de comptes.

Si la facturation électronique est activée sur la société de destination, la génération d'écritures de vente à partir d'un journal d'achat est interdite. Seul traitement autorisé : ventes vers achats.

Remarque :

Lorsqu'une pièce ne vérifie pas les conditions requises du fait qu'au moins un des CG n'est pas défini dans le fichier des correspondances, la pièce est marquée en anomalie (zone DT14 = '1' dans le FAN200P1) dans la société d'origine et aucune écriture n'est générée dans la société de destination.

Lorsqu'une pièce ne vérifie pas les conditions requises du fait qu'elle contient plusieurs compte Tiers pièce est marquée en anomalie (zone DT14 = '2' dans le FAN200P1) dans la société d'origine et aucune écriture n'est générée dans la société de destination.

Si la pièce vérifie les conditions requises, la pièce est marquée 'traitée' (zone DT14 = 'T' dans le FAN200P1) dans la société d'origine et l'écriture réciproque marquée 'interco' est générée dans le fichier batch de la société de destination (la zone DT14 = '' dans le FAN350P1).

Les pièces qui ont un DT14 à '1', '2' ou 'T' ne sont plus prises en compte dans le traitement des interco.

Détail des pièces générées

Pour chaque ligne de la pièce d'origine, le fichier batch est alimenté de la manière suivante :

| Zones | Commentaires |
|---------|---|
| RTYPE | C ou E ou S Comptable ou extracomptable selon paramétrage |
| RSTE | 'code affilié Anael' du tiers de l'écriture d'origine |
| REX | 0 Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| RPERIO. | 0 Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| RPERIA | 0 Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| RPERIG | 0 Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| RANP | idem écriture origine |
| RMOIP | idem écriture origine |
| RJOURP | idem écriture origine |
| RCE | idem écriture origine |
| DDATOA | idem écriture origine |
| DDATOM | idem écriture origine |
| DDATOJ | idem écriture origine |
| DCHRON | 0 |
| DJAL | Journal de destination (équivalences de journaux) |
| DBORD | blanc |
| DFOLIO | 'PIG' |
| DWS | 'PIG' |
| DINT | Alimenté d'après le FAN860P1 |
| DIDENT | idem écriture origine |
| RETAB | Cf. équivalence établissement ou Tiers dans la sté d'origine |
| RGEN | Cf. équivalence comptes |
| RAUX | Si le CG d'origine est de type C ou F, accès au fichier des équivalences Sté/Tiers (et à défaut d'équivalence, idem tiers d'origine). Sinon cf. § 'équivalence comptes' |
| DEX | 0 |
| DPIECE | idem écriture origine |

| | |
|--------|--|
| DTYPPI | N° de version si extracomptable Estimée |
| DLIB | idem écriture origine ou 'Refac. Société X ' selon constante du PIG010 |
| DMONT | 0 - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| DCOEF | 0 - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| DMDEV | idem écriture origine |
| DCODEV | Inverse de celui de la pièce d'origine |
| DMTREF | 0- Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| DCOREF | 0 - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| DTXREF | 0 - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| DECHA | idem écriture origine |
| DECHM | idem écriture origine |
| DECHJ | idem écriture origine |
| DTYPRM | blanc |
| DVALA | 0 |
| DVALM | 0 |
| DVALJ | 0 |
| DSTA1 | - Blanc s'il s'agit du code stat retenu dans le paramétrage du module intragroupe, - idem écriture origine dans l'autre cas |
| DSTA2 | - Blanc s'il s'agit du code stat retenu dans le paramétrage du module intragroupe, - idem écriture origine dans l'autre cas |
| DMAT1 | blanc |
| DMAT2 | blanc |
| DMAT1B | blanc |
| DMAT2B | blanc |
| DVT | blanc |
| DOB | blanc |
| DTX | 0 - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| DLET | blanc |
| DLIT | blanc |
| DNOLIG | idem écriture origine |

Traitements

| | |
|-----------------|-------------------------|
| DREGLT | blanc |
| DAFFEC | blanc |
| DAFFE2 | blanc |
| DAFFE3 | blanc |
| DAFFE4 | blanc |
| DAFFE5 | blanc |
| DCDEV | idem écriture origine |
| DLBQE | blanc |
| DSTA15 | blanc |
| DATGSA | 0 |
| DATGSM | 0 |
| DATGSJ | 0 |
| DREL | blanc |
| DTRELA, M, J | 0 |
| DTHLET | 0 |
| DATLET | 0 |
| DSVECH | 0 |
| DSVREG | 0 |
| DSVPER | 0 |
| DT01 | blanc |
| DT02 | blanc |
| DT03 | blanc |
| DT04 | blanc |
| DT05 | blanc |
| DT06 | blanc |
| DT07 | blanc |
| DT08 | Idem écriture d'origine |
| DT09 | blanc |
| DT10 | blanc |
| DT11 | blanc |

| | |
|------------------|---|
| DT12 | 'N' |
| DT13 | 'N' |
| DT14 | blanc |
| DT15 | blanc |
| DT16 | blanc |
| DSTA20 | code écran et le n° interne de la pièce origine. |
| RSECT | Centre des 'équivalences centres' sinon centre d'origine |
| RCHAP | Blanc - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| RNAT | 0 - Cette valeur est mise à jour lors du contrôle batch |
| RSYMB | Centre des 'équivalences centres' sinon centre d'origine |
| RART | Idem écriture d'origine |
| AQTE | Idem écriture d'origine |
| ASTD | Idem écriture d'origine |
| AUNCOT | Idem écriture d'origine |
| AMAT1 | blanc |
| AMAT2 | blanc |
| ATHLET | 0 |
| AATLET | 0 |
| AT01 à AT16 | blanc |
| DLIB1, 2, 3,4 | blanc |
| DBQE | blanc |
| DGUI | blanc |
| DCPTE | blanc |
| DRIB | blanc |
| DRELVA, M, J | 0 |
| DNREL | 0 |
| DRBQA, M, J | 0 |
| DNBAN | blanc |

Traitements

| | |
|-----------------|-------------------------|
| DENTRE | blanc |
| DREFT | blanc |
| DCODE | blanc |
| DRCE | blanc |
| DER | blanc |
| DSGEN | blanc |
| DERPRF | blanc |
| RDEBMJ | 0 |
| RFINMJ | 0 |
| LIGANA | Idem écriture d'origine |
| ASAT36 | blanc |
| RGGEN | 0 |
| RGAUX | blanc |
| DDOMBT | blanc |
| DADRTI | blanc |
| DINTER | blanc |
| DAFFILI | blanc |
| DTLIVA, M, J | 0 |

Gestion des écritures batch (PAN350)

Lancer la gestion des écritures batch pour générer les écritures dans le fichier des historiques comptables.

Consultation des Pièces Intercos (PIG500)

Cette consultation permet de visualiser les pièces générées par les Intercos avec sélection possible sur les zones suivantes :

Journaux

Date comptable

Période

Compte général

Compte Tiers

Montants

On peut, à partir de l'affichage de la 1^{ère} ligne de chaque pièce, consulter la totalité de la pièce générée ainsi que la pièce d'origine.

Reprise des Intercos (PIG100)

Lorsque les écritures n'ont pas pu être générées faute d'un paramétrage correct, un enregistrement est généré dans le fichier de reprise FIG100P1. (Lorsque l'anomalie est éditée suite à l'arrêt de la mise à jour des écritures).

Une option de reprise a été ajoutée dans le Menu Utilitaires – Reprises- Màj pièce interne – Reprise Intercos.(et dans le Menu des Intercos)

Cette option affiche les pièces en anomalie et permet la génération de l'écriture dans le fichier des écritures batch après modification du paramétrage.